

Accueil péri-scolaire et Restaurant scolaire municipal : Mairie de Pruillé le Chétif

Tarifs année 2020-2021



<i>Tranches :</i>	<i>revenu fiscal de référence / 12 mois / nb de part (voir encadré)</i>
Tranche A	inférieur ou égal à 510 €
Tranche B	entre 510,01 € et 1 110,00 €
Tranche C	supérieur à 1 110,00 €

		Tranche A		Tranche B		Tranche C	
		2019/2020	2020/2021	2019/2020	2020/2021	2019/2020	2020/2021
le Matin	de 7h30 à 8h00	0,75 €	0,75 €	0,90 €	0,90 €	1,05 €	1,05 €
	de 8h00 à 8h35	0,75 €	0,75 €	0,90 €	0,90 €	1,05 €	1,05 €
l'Après-midi	de 16h30 à 17h00	0,75 €	0,40 €	0,90 €	0,45 €	1,05 €	0,55 €
	de 17h00 à 17h30	0,75 €	0,75 €	0,90 €	0,90 €	1,05 €	1,05 €
	de 17h30 à 18h00	0,75 €	0,75 €	0,90 €	0,90 €	1,05 €	1,05 €
	de 18h00 à 18h30	0,75 €	0,75 €	0,90 €	0,90 €	1,05 €	1,05 €
Restaurant Scolaire	Repas enfant	3,50 €					

En cas d'absence de l'enfant, merci de prévenir avant 8h45 le restaurant scolaire au 02 43 47 12 42

Les tarifs sont fixés pour l'année scolaire en cours et sont réactualisés annuellement après délibération par le conseil municipal.

Divisez vos revenus annuels imposables 2019 par 12

Divisez ensuite par le nombre de parts fiscales

Prise en compte de l'actualisation du quotient familial à la rentrée de septembre pour l'année scolaire en cours.